

MEMOIRES SUITE

1944 La vie devient chère et tous les enfants qui vont à la cantine doivent payer. Le déficit est trop grand.

Le clocher encore et toujours. Je vous l'avais dit, il n'est toujours pas commencé et le devis du maçon est passé de 113 600 F. à 300 000 F. Les entrepreneurs veulent profiter de la situation et faire des gains scandaleux. On sursoit à la réparation en attendant un retour à la normalité.

Sur la route de SOUSSANS, des gros chênes gênent la circulation, on les abat. Il faut d'ailleurs passer un peu partout et mobiliser les riverains pour qu'ils élaguent les arbres.

Il faut acheter 1 750 kg de ciment, pour faire le puits du bourg.

La guerre continue. Il faut déposer les lignes électriques d'éclairage public de MALLET et du BOURG pour en récupérer le cuivre. On le déplore, mais on ne peut objecter.

La route de CASTELNAU à SAINT MEDARD est vraiment trop étroite dans le village de SAINT RAPHAEL. Il faut la porter à 4m50 et creuser un fossé.

La cantinière a demandé une augmentation, mais son salaire et la nourriture gratuite doivent suffire. (*Pour la nourriture, j'en sais quelque chose j'étais à la cantoché...*)CQFD.

Monsieur BRETON de BARREAU veut équiper le puits communal d'une pompe et le mettre à la disposition des habitants. (*Bravo*).

La répartition du bois de chauffage à l'école est la suivante : 10 stères pour les filles et les garçons, 40 stères pour la cantine.

Le cadastre entre en révision et les cantonniers serviront d'aides au géomètre.

La réparation du puits du bourg pose problème. L'artisan d'AVENSAN chargé de ces travaux, après avoir demandé l'achat des buses puis du ciment, voudrait que les cantonniers l'aident à réaliser le travail. La délégation se fâche !!! *Elle a un peu raison non !*

Certaines personnes ont extrait de la grave dans les minières de la commune sans autorisation. Il faut que cela cesse, alors on pose des panneaux rappelant que c'est interdit.

Et encore un incendie à HAUROT ou 170 pins dont 100 à la résine ont disparu. On en fera du bois de chauffage.

Le tarif de la cantine est porté à 4F. pour un enfant, 3F.50 s'il y a 2 ou 3 enfants et 2 F. au delà.

Onze AVENSANNAIS sont en travail obligatoire en Allemagne et on crée un comité d'entraide pour les soutenir avec une subvention de 3 000 F.

Le progrès encore et toujours : la première sténo dactylo est embauchée.

Il faut aider les habitants de PAUILLAC qui ont subi les bombardements. Une aide de 10 000 F. leur est adressée.

Le 15/8/44 quitus est donné à la délégation pour sa gestion.

Vu les recettes liées aux énormes incendies et le peu de travail fait, le budget est le suivant :

RECETTES : 1 712 793 F. DEPENSES : 290 722 F.

Le 23/9/44, la délégation spéciale est dissoute et un nouveau conseil prend place. Il n'y a pas d'élection ni de Maire, M. Jean CASTAING est président.

La place du Maréchal PETAIN devient place de la IV^{ème} République et celle de la LIBERTE devient Place du Général DE GAULLE.

Monsieur BAUDRY devient secrétaire de Mairie et Madame AUGUSTA BLANC aide-secrétaire. Monsieur ICARD Jacques est garde champêtre, Mme ICARD porteuse de dépêches, Mme Paule DUVIGNAU gardienne de cimetière, Mme Vve GRENIER est cantinière. Monsieur le CURE REGERE est lui augmenté de 32% sur ordre de la République.

Le sonneur de cloches subit le même sort !! *Heureux ! Heureux qu'ils sont!*

Le 19/12/ 1944, un constat est fait en Mairie. Le secrétaire a laissé un désordre épouvantable, car il est parti sans préavis pour s'enrôler dans l'armée !!!!!*On vole au secours de la victoire.* Cela ressemble à un complot et a été constaté par deux inspecteurs. Il n'aura pas droit à une rente.

1945 On ajoute sur le puits du bourg un lavoir communal.

L'immense incendie de 1943 trouve son épilogue. Le cabinet ROUX est débouté de son action contre les sieurs BALLADE et il interjette appel.

Le prix de la gemme est dérisoire et les résiniers se plaignent.

On créé le syndicat Viticole /Agricole d'Avensan !!!

L'enquête, menée par la gendarmerie et le garde champêtre, ne donne rien et les deux cent mètres de fil de téléphone volés à PIMBALIN restent introuvables.

Malgré les amendes de VINGT fois le prix des produits de basse-cour non livrés à la taxation, la délégation ne voit pas comment vérifier et appliquer cet impôt.

La société des engrais organiques de Bordeaux veut créer des pare-feux de 100 mètres de large pour les planter en topinambours. C'est une denrée qui présente beaucoup d'avantages, est ininflammable et se vend bien pour faire de l'alcool ou du carburant. Les rebus seront pour les bêtes.

On coupe quatre platanes au cimetière, ils abîmaient les tombes.

Sur ordre du Préfet et malgré les réticences, le secrétaire de mairie jugé indélicat aura une prime libératrice.

Le ravitaillement en viande pose toujours problème. On a fourni quatre bovins et cela fait plus d'un mois que la commune n'a pas touché de viande. On râle au sujet des abattages clandestins qui ne sont pas punis. Et pourtant, il y en a de la viande !! Des plaintes sont déposées en mairie car des bêtes à cornes circulent dans les vignobles et y font beaucoup de dégâts.

Le curé REGERE proteste, car on a emprunté les chaises de l'église à son insu, mais il n'est pas d'accord et le fait savoir. On demande l'arbitrage du Préfet (*rien que ça*).

Il y a encore et toujours ce fichu clocher pour qui la subvention est refusée, car nous possédons, depuis les incendies, un trésor de guerre qui se monte à 1 346 567 F. Mais déjà on essaye d'expliquer que cette recette doit s'étaler sur QUARANTE années. Rien n'y fait. ***A ce jour en 2005, on a la même réponse sur les effets de la tempête de 99, comme s'il s'agissait d'une récolte annuelle.***

Tout pose problème, le lait, la viande, le bois de boulange la pénurie est générale.

La récolte de résine est de 12 103 litres.

Le 29/4/1945 un nouveau conseil est nommé Monsieur Jean CASTAING est Maire, Monsieur Marcel MEYRE est Adjoint et Monsieur Robert MANIEU Adjoint supplémentaire.

Monsieur Armand CLERC fait don d'un piano à la Commune.

La réparation du clocher va coûter 950 000 F. et on redemande l'aide de l'Etat. La souscription auprès de la population est estimée à 100 000 F.

Les routes ne sont plus sûres l'hiver et la porteuse de dépêches donne sa démission.
Pour nettoyer les bords de routes et les fossés, on fait appel au PGA du dépôt de SOULAC (Prisonniers de Guerre de l'AXE).

On proclame l'avancement de certaines catégories du personnel dont celle du curé REGERE qui passe au 2^{ème} échelon !

Pour fêter de façon exceptionnelle le 11 NOVEMBRE, on vote une subvention de 15 000 F.

On décide de faire un puits foré au bourg, puits qui sera artésien.

Une nouvelle fois un incendie gigantesque se déclare. Du 9 au 21 OCTOBRE, en douze jours, ce sont NEUF CENT HECTARES qui sont rayés des forêts de la commune dont 500 de forêt communale.

La troupe est venue, la vie s'est arrêtée et tous les hommes valides sont au feu. Avec l'aide des autres communes, il a fallu combattre le monstre, de jour comme de nuit, sans aucun répit.

La commune est en arrêt total. C'est le plus grand incendie connu chez nous. Nous sommes à genoux. En effet, il a lieu en même temps que les énormes feux de CESTAS et des LANDES, qui coûteront la vie à plus de 100 Combattants du feu.

Le coût de ce séisme est de :

GARDE AU FEU	139 670 F
RAVITAILLEMENT	6 142 F
TRANSPORTS DIVERS	9 870 F
CARBURANTS	3 819 F

On demande de suite une subvention pour reboiser.

On fait un arbre de Noël aux enfants pour 12 000 F. Il y a 30 enfants de moins de 6 ans et 49 entre 6 et 14 ans.

1946 La justice de paix est supprimée.

Les dépenses réalisées pour l'incendie sont remboursées à la commune.

Trois journées de prestations sont votées.

On donne une participation de 300 F pour la lutte contre la tuberculose.

On révisé la machine à écrire et l'on paye la secrétaire qui fait le budget en dehors des heures normales.

Les Adjointes toucheront une indemnité de fonction de 3 600 F. chacun.

Les Ponts et Chaussées sont pris comme conseillers techniques pour nos routes.

Tout arrive : une indemnité de fonction de 4 020 F. est votée au Maire plus 4 195 F. de frais de fonction.

Le Maire demande 16 000 F. de plus, demande rejetée par la Préfecture.

Il faut voter un emprunt à 2,25% pour électrifier les écarts. Il faut un crédit pour l'établissement de cartes de rationnement. Enfin, plus étonnant, un crédit de 2 080 F. pour l'achat d'un pistolet pour garder les PGA. Il faut aussi acheter du matériel aux résiniers car le leur a brûlé dans l'immense incendie. Il faut 7 347 F.

Le puits (c'est le cas de le dire) ne fonctionne pas en artésien à cent mètres de profondeur. On descendra donc à cent cinquante mètres. (*Ca me rappelle quelque chose de plus récent, car c'est le cabinet LEFORT qui réalise le forage comme sur notre stade actuel.*)

Nouveau devis de 400 000 F., mais on arrêtera le forage à 122 mètres car l'eau ne jaillira pas.

Le puits du village du PONT est en ruine, on le restaure et on installe une pompe. Les habitants sont d'accord (*heureusement*).

Un nouveau fléau fait son apparition dans ce magma de problèmes d'après guerre. Ce sont les CRIQUETS. Il faut deux séances de conseil, des achats en catastrophe d'insecticide et autre matériel pour un montant de 5 000 F.

La chapelle de SAINT RAPHAEL est réparée avec le presbytère pour un coût de 70 000 F.

On a quelques sous pour ensemercer 200 hectares à SAINT RAPHAEL. Le semis se fera en lignes espacées de TROIS mètres derrière tracteur. De plus on veut faire des carrés de UN hectare séparés par des bandes de VINGT mètres et des passes de DIX mètres. *Le feu a traumatisé tout le monde.* On vote 200 000 F. de crédit pour ces travaux. Le 2/12/1946 on vote la soumission de ces 200 hectares à l'ONF.

Le conseil constate que l'incendie a produit une somme de 6 000 000 de F. et on se décide à faire réparer le clocher (*qui est toujours en ruines*) sans subvention.

On achète des chaises pour la Mairie (*on n'aura plus de problème avec le curé*) pour 280 F. l'unité. 15 000 F. sont alloués pour ce faire. Il était temps, car les bancs ont plus de 60 ans d'âge.

On débroussaille la forêt avant le gemmage.

La nuit du 26/27 DECEMBRE la Mairie est cambriolée et les voleurs font mains basses sur la machine à écrire révisée !!! On vote 50 000 F. pour en acheter une nouvelle mais cette machine est introuvable, même à Bordeaux.

1947 On subventionne la batterie fanfare, l'ARDENTE AVENSANNAISE 1 000 F.

Il faut se rendre à l'évidence, le puits du bourg ne sera pas artésien, on fera donc une station de pompage et un lavoir.

Le conseil assiste, debout, à l'éloge funèbre d'un de ses conseillers (Gaston Firmin) qui a servi la commune pendant plus de QUARANTE années. Un message du préfet est lu à cette occasion.

Les lignes d'éclairage public détruites par l'occupant, sont refaites, grâce à une subvention de 18 000 F.

La révision du cadastre se poursuit, mais elle n'avance pas vite.

L'indemnité du Maire est portée à 18 000 F. par la loi du 9/4/47.

La commune est forte de 732 Habitants

Il faut vendre 480 Pins et 150 Stères de bois provenant d'un incendie au LONES

Il faut abattre 12 gros chênes, sur l'airial de SAINT RAPHAEL, pour faire passer la ligne électrique.

Le curé REGERE a fait un scandale lors de la fête de SAINT RAPHAEL. Le Maire en informe le Cardinal car ça ne peut plus durer. (*C'est Pépone et Don Camillo à la sauce Avensannaise*)

La cuve toute neuve de la station de pompage du bourg explose Il y a un blessé, Monsieur Guy ICARD. On demande à l'entreprise LEFORT de réparer, car tout était défectueux, le disjoncteur, le manomètre, la cuve, la sécurité etc.

ON REPARE ENFIN LE CLOCHER et on pose un paratonnerre, pour 72 000 F.

Bien que le géologue, Monsieur DAGUIN, se soit trompé dans son étude de puits artésien, il faut lui payer ses honoraires. On râle un peu.

Il faut compléter les reliures déjà faites sur l'état civil en 1932.

Les criquets sont toujours là et il faut faire une avance de 42 400 F pour poursuivre la lutte.

Une élection a lieu et, pour la première fois, nous connaissons les éléments du scrutin : Inscrits : 547, Votants : 356, Exprimés : 312.

Monsieur CASTAING Maurice est élu Maire, BRAQUESSAC Charles est 1^{er} Adjoint et Robert MANIEU Adjoint supplémentaire.

Jusque là, la commune avait vécu de façon normale. Mon rêve s'est transformé en cauchemar, durant les événements qui se sont entrechoqués, tout au long de cette effroyable guerre et de cette période d'occupation. Ma mémoire se mêle à ces moments douloureux où s'éveille mon enfance, dans la misère qui accompagnait les pensées du paria que j'étais, jusqu'à mon adolescence. Oui, le train de la vie ramène impitoyablement le rêveur distrait, vers la réalité brutale de ces moments difficiles, que la mémoire ne veut, ne peut oublier. Alors il faut que le baladin reprenne sa route, plus difficile dans cette lande vidée de ses hommes, décharnée par les incendies, ravagée par les criquets, défigurée par le manque d'entretien. Il en est de ces calmes qui ne présagent pas toujours la continuité et nous allons entrer dans une turbulence courte mais rugueuse. Ce n'est pas prémonitoire mais bien réel.

Tous les crédits votés pour les criquets sont absorbés et l'état ne fait plus face. Il faut donner d'avantage pour lutter contre ce fléau.

Il faut couper des bois en divers endroits, car les incendies ont fragilisé certaines parcelles. On en fera du bois de chauffage.

La gravière de VILLEGORGES est rouverte, il faut aussi restaurer nos routes. On embauche un troisième cantonnier.

Cent vingt enfants sont conviés à l'arbre de Noël.

On refait la toiture de l'école des filles.

1948 Le Maire, CASTAING Maurice, expose son grand projet de CENTRE AGRICOLE FORESTIER d'AVENSAN. Partant du constat que les incendies ont ruiné la Commune pour quarante années, il propose de cultiver la lande, plutôt que de replanter des pins. Projet révolutionnaire à l'époque, mais plein de bons sens. Le FFN (Fond Forestier National) est d'accord, pour prendre en charge la remise en état des sols, la création des fossés, des pistes, le dessouchage et les premiers gros labours à 100%. (*Heureux temps n'est ce pas !*).

Le reste, bâtiments agricoles, achat d'un cheptel, des semences, des moyens mécaniques, des accessoires culturels et forestiers, tout sera financé à 80%.

Le projet est estimé à DEUX MILLIONS et on vote, par 11 voix contre 2, un premier crédit de UN MILLION.

En même temps, on adhère au comité Agricole d'AVENSAN.

On nettoie les carreyres et les passes communales.

C'est alors qu'éclate, dans cette frénésie, la grosse bagarre du clocher. Le Maire veut le transformer... en château d'eau ! par l'installation d'une cuve de 18/20 m³, au deuxième étage. Elle desservirait ainsi le bourg, en étant branchée sur la pompe du puit du bourg, face au presbytère. Ce raisonnement révolutionnaire est plausible, quoiqu'audacieux, mais il y a déjà des guetteurs, dans les clochers des communes environnantes, pour détecter les incendies. De plus, il n'est pas utilisé pour les offices, mais le clergé, averti par les paroissiens, ainsi que le curé s'y opposent, trouvant l'idée fantaisiste et ridicule. On entame malgré tout la procédure de désaffectation d'une partie du clocher qui est enfin réparé. On aura mis onze ans (de 1936 à 1947) pour y parvenir.

De tout cela, l'anticléricisme qu'est le Maire tire les conséquences logiques qui s'imposent. Pour calmer le jeu, il fait supprimer, par le conseil, les primes de remonteur

d'horloge, de sonneur de cloches, de gardien d'église qui sont données au curé et qui ne sont que des subventions déguisées. La délibération est approuvée en préfecture le 13/2/48. Ce n'est cependant pas assez à son goût et il demande aussi la suppression de la subvention affectée au presbytère. On demande au préfet de constater que le loyer, de 50 F.par an, est illégal, (il ne représente pas la valeur d'un timbre poste) qu'il faut annuler le bail et faire expulser le curé, par la force s'il le faut, si ce dernier ne veut pas quitter les lieux.

C'est la guerre totale .La rivalité Pépone et Don Camillo (inconnus à l'époque), n'est vraiment rien à côté de l'ambiance qui doit régner dans la commune.

On fait une demande de subvention pour le clocher bien que la réparation soit faite. Il nous a coûté la bagatelle de 1 672 571 F. Excusez du peu, en 1936 le premier devis était de 315 000 F. Les fidèles sont moins riches que prévu et leur participation, prévue pour 100 000 F, se monte seulement à 41 415 F.

On plante un cèdre bleu de l' Atlas pour commémorer la révolution de 1848.

Première désillusion le projet agricole n'est pas accepté par l'état et il faut y renoncer.

La guerre continue avec le curé et on veut un bail de location pour l'église, ce qui permettra à la commune de s'affranchir de certains travaux. Ce n'est pas accepté en préfecture.

On achète le premier tracteur communal. C'est un RENAULT 18 de 25 CV.

Une entente est trouvée avec Monsieur LEFORT responsable de l'explosion de la cuve de pression du puits et il dédommage à hauteur de 25 000 F.

Le cadastre n'est pas fini et là c'est inadmissible. En VINGT MOIS, seulement 550 hectares ont été revus. On vote un crédit supplémentaire de 20 000 F mais on donne 12 mois à l'administration pour terminer les travaux.

1949 Le pont de TIQUETORTE pose problème car son parapet est très bas. Les travaux de génie civil entrepris par l'état et le creusement du canal des marais font, qu'au droit du pont, la jalle est navigable et flottable. Il sert de plongeoir et on demande des aménagements qui devraient être pris dans le cadre de ces travaux.

On demande également que la route de SAINT RAPHAEL à SALAUNES soit classée en route départementale.

On reprend les délibérations pour payer la DFCI en lieu et place des propriétaires. Il y aura deux pages de délibérations et d'argumentations.

Des petits incendies ont lieu à POUTCHE et LUMAGNE. Ils détruisent 430 m² de bois de poteaux de mines essentiellement.

L'épilogue de la tourmente anticléricale arrive à son terme. Le Maire demande à son conseil de reprendre le presbytère et de faire un constat d'huissier. Une fois libre, il y mettra dedans les services municipaux car cette maison comporte 12 pièces !

Il s'appuie sur le sigle de la campagne électorale qui a été le leur (Liste de Défense des Intérêts Communaux et des Particuliers les plus Défavorisés). Il demande à son conseil de confirmer :

sa décision de reprise de l'ensemble

l'approbation de l'action qu'il a menée jusque là

l'autorisation de continuer son action par tous les moyens.

Par onze voix contre une le Maire est désavoué et donne sa démission.

La guerre est finie

Le rêveur que je suis est bien obligé d'avouer que cette période m'a tenu plus qu'éveillé. Si l'on y regarde bien, avec tellement peu de moyens au sortir de cette guerre et tenant compte de la ruine de notre commune par les incendies à répétitions, il me faut admettre que ce Maire avait un certain cran et des idées. Bien sûr j'en demande grâce à nos ouailles, le côté anticlérical est complètement hors sujet et ne peut s'inscrire dans aucune stratégie même à ce jour.

Mais enfin, et c'est facile à écrire, combien de temps les AVENSANNAIS du bourg attendront-ils pour ne plus puiser l'eau au puits ? Les grandes plaines de maïs que nous connaissons ne ressemblent-elles pas à cette vision de la transformation de nos brûlés en champs que ce Maire avait au sortir de l'occupation.

*Mais comme dit le proverbe « **On a toujours tort d'avoir raison trop tôt** ».*

Dans ce cheminement, sur nos cailloux de grave le baladin reprend son voyage en rêvant a un avenir plus aseptisé et plus raisonnable mais il ne sait pas encore qu'il endurera les mêmes ruptures, les mêmes désillusions, les mêmes incompréhensions et il apprendra lui aussi à passer sous les fourches caudines des portes de l'intolérance, de l'égoïsme et de la trahison parfois.

Fin 1949, une élection complémentaire a lieu et HENRI BRAQUESSAC est élu contre SERGE MARTIN. Il remplace le Maire démissionnaire.

MARCEL EYQUEM est proclamé MAIRE. Il déclare : « Il est normal que je vous annonce que ma responsabilité de Maire commence immédiatement avec ma nouvelle gestion que je veux assurer de la façon la plus équitable pour le bien de notre commune avec le concours de tout le conseil »

La chasse perçoit une subvention de 25% du montant des permis enregistrés en Mairie.
Une autre subvention est votée de 5 000 F. pour les sinistrés des incendies ??